

STRATEGIE INTERCOMMUNALE

DE SECURITE ET DE PREVENTION

DE LA DELINQUANCE

2024 - 2030

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Direction du renouvellement urbain

Service politique de la Ville

Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 Aubergenville www.gpseo.fr

Table des matières

l.	Rappel du cadre réglementaire	3
II.	Présentation du territoire	4
La	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise	4
	géographie prioritaire de la politique de la ville de GPS&O (source décret n° 2023-1314 du 28 cembre 2023)	5
GF	S&O : un territoire en zone police et gendarmerie	6
III.	Le cadre d'intervention du CISPDR	7
Le	s missions du CISPDR	7
Le	s thématiques prioritaires et axes d'interventions du CISPDR	7
IV	Le programme d'actions du CISPDR	8
La	prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans	8
La	protection le plus en amont possible des personnes vulnérables	21
La	lutte contre les radicalités	29
	ne gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différ teurs	
Ur	ne implication plus forte de la population et de la société civile	36
٧.	Signataires de la SISPD 2024 - 2030	40

I. Rappel du cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) exerce de plein droit, la compétence politique de la ville. A ce titre, elle est chargée d'assurer l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

D'autre part, l'article L.132-13 du code de la sécurité intérieure (CSI) précise que son président anime et coordonne, sous réserve du pouvoir de police des maires des communes membres, les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence.

Dans ce cadre, les dispositions des articles L.5211-59 du CGCT et L.132-13 du CSI, rendent obligatoire la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale du territoire.

Par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017¹, les élus de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ont voté à l'unanimité la création d'un CISPDR composé d'une organisation bipartite :

- ✓ Une assemblée plénière ;
- ✓ Une instance de pilotage, prenant la forme d'un comité restreint composé des maires des communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville de GPS&O.

Ce CISPDR constitue l'instance de coordination locale des acteurs prenant part à l'application des politiques publiques de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Conformément au souhait des élus, il intervient exclusivement sur les communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les dispositions de l'article L132-4 du CSI rend obligatoire, pour les communes de plus de 10 000 habitants et/ou les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville, la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Lorsqu'un CISPDR existe, la mise en place d'un CLSPDR par les communs membres de l'EPCI devient facultative.

Ainsi, la création du CISPDR n'empêche pas les communes membres de l'EPCI de maintenir leur CLSPDR.

La mise en œuvre de cette compétence partagée nécessite donc une articulation entre les missions de coordination et d'animation, qui relèvent de la Communauté urbaine, et les missions qui demeurent de la compétence des communes ou relèvent des pouvoirs de police du maire.

La présente stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD) a été élaborée en concertation avec les partenaires locaux en charge de ces sujets. Son plan d'actions a été présenté et validé lors de l'assemblée plénière du CISPDR du 07 décembre 2023.

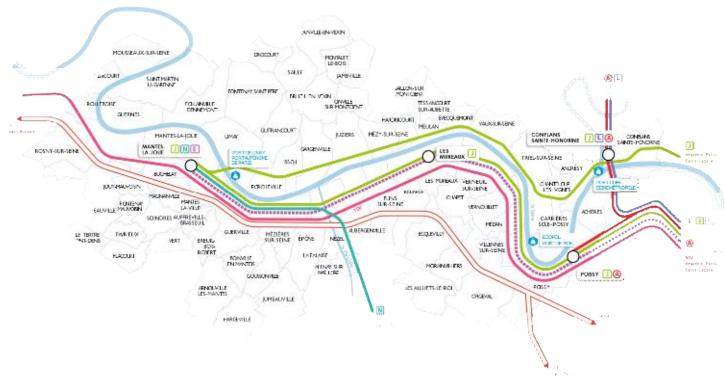
Elle s'appuie sur les stratégies nationale et départementale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Elle a vocation à définir les thématiques d'intervention de la Communauté urbaine pour la période 2024 – 2030. Elle constituera le volet tranquillité et sécurité publique du prochain contrat de ville de GPS&O qui couvrira cette même période.



1 Délibération CC_17_12_14_29

II. Présentation du territoire

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Issue de la fusion de 6 intercommunalités du Nord-Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a vu le jour le 1er janvier 2016.

Elle fédère **73 communes**, soit **424 510 habitants** (Insee RP2020) et s'étend sur **500 km².** 50 d'entre elles comptent moins de 5 000 habitants dont 43 se situent sous le seuil des 2 000 habitants.

Seule intercommunalité de la grande couronne de plus de 400 000 habitants, GPS&O est la communauté urbaine la plus peuplée de France. Son envergure la place au treizième rang des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le plan national.



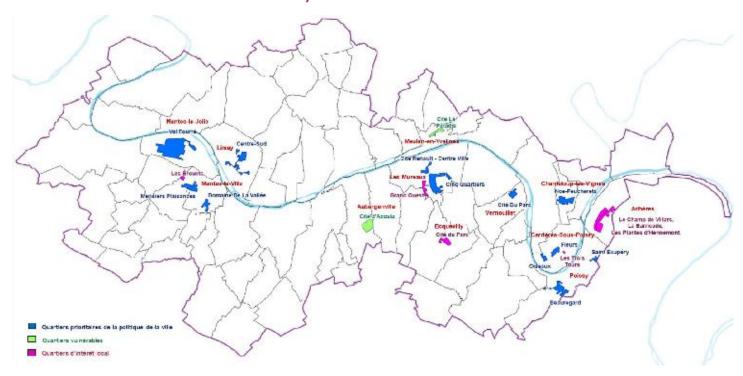


Traversé par **55 km de Seine**, à la fois urbain et rural, industriel et agricole, le territoire de GPS&O est riche de ses contrastes avec la Seine comme colonne vertébrale.

Ce territoire qui constitue l'entrée ouest de l'Île-de-France est desservi par plusieurs infrastructures de transport : les autoroutes A14 et A13, la ligne J du Transilien, le RER A à Poissy.

À l'horizon 2026 pour la dernière phase, le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie est un enjeu majeur pour le territoire. La nouvelle ligne Tram 13, anciennement appelée Tangentielle Ouest, va également ouvrir de nouvelles connections au réseau de transports de l'Île-de-France et aux autres bassins d'emploi.

La géographie prioritaire de la politique de la ville de GPS&O (source décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023)



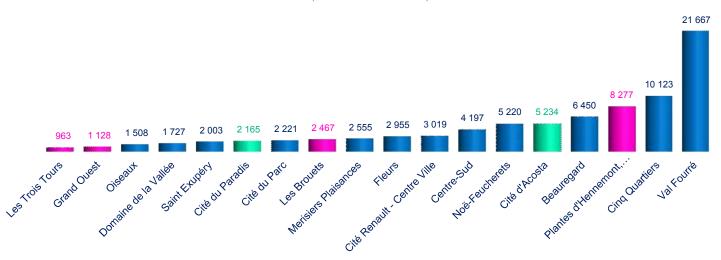
Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite « loi Lamy », la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise exerce de plein droit la compétence politique de la ville.

Depuis la mise en place de la nouvelle géographie prioritaire en 2014, GPS&O compte **12 quartiers** relevant de la politique de la ville (QPV) qui rassemblent plus de **61 000 habitants**. Le territoire compte également **6 quartiers** de veille active (QVA), peuplés d'environ **40 000 habitants**. Enfin le Département des Yvelines intervient sur **2 quartiers vulnérables** (la Cité d'Acosta à Aubergenville, et la Cité du Paradis à Meulan-en-Yvelines) rassemblant **7 399habitants**. L'ensemble (QPV + QVA) représente un quart de la population totale du territoire, répartie sur **12 communes**.

Le contrat de ville, conclu à l'échelle intercommunale, constituera le cadre unique de l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire pour la période 2024-2030. Il est en cours d'élaboration et sera finalisé à l'horizon du 31 mars 2024 dans la perspective d'une présentation au conseil communautaire du 27 juin 2024.

Nombre d'habitants dans les QPV de GPS&O

(source INSEE RP 2019)





Il s'appuiera sur 4 thématiques prioritaires : le plein emploi pour les habitants des quartiers, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation, la transition écologique et énergétique, la tranquillité et la sécurité publique.

Le prochain contrat de ville unique remplacera les 4 quatre contrats de ville précédemment en vigueur pour la période 2015-2023 :

- ✓ Le contrat de ville de Mantes-la-Jolie (quartier du Val Fourré), Mantes-la-Ville (quartiers les Merisiers Plaisance et Domaine de la Vallée) et Limay (quartier centre sud) ;
- ✓ Le contrat de ville de Carrières-sous-Poissy (quartiers les Fleurs et les Oiseaux), Chanteloup-les-Vignes (quartiers de la Noé et des Feucherets) et Vernouillet (Cité du parc) ;
- ✓ Le contrat de ville de Poissy (quartiers Saint-Exupéry et Beauregard) et Achères (quartiers en veille active : Plantes d'Hennemont, Barricades, Champs de Villars) ;
- ✓ Le contrat de ville des Mureaux (quartiers les Cinq Quartiers, Cité Renault et Grand Ouest) et d'Ecquevilly (quartier en veille active : le Parc) ;

GPS&O: un territoire en zone police et gendarmerie

Sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, les missions de sécurité publique relèvent à la fois de la police et de la gendarmerie nationales. Ainsi, le groupement de gendarmerie des Yvelines a en charge 40 communes qui représentent 44 263 habitants, réparties entre les compagnies de Mantes-la-Jolie (31 communes) et de Saint-Germain-en-Laye (9 communes).

La direction départementale de sécurité publique des Yvelines a en charge 33 communes qui représentent 340 578 habitants, réparties entre les circonscriptions de sécurité publique (CSP) de Mantes-la-Jolie (12 communes), des Mureaux (10 communes) et de Conflans-Sainte-Honorine (11 communes).





III. Le cadre d'intervention du CISPDR

Les missions du CISPDR

Le cadre d'intervention du CISPDR de GPS&O, tel que défini par les élus communautaires dans le cadre de la préparation de la délibération du 14 décembre 2017, se compose de 4 types d'activités :

ACTIVITE 1:

Définition des orientations stratégiques et animation de la dynamique partenariale

ACTIVITE 2:

Evaluation et observation de la délinquance et des phénomènes d'insécurité sur le territoire

ACTIVITE 3:

Accompagnement des acteurs opérationnels (par le financement des projets associatifs, par la capitalisation d'expériences et de bonnes pratiques)

ACTIVITE 4:

Elaboration et/ou acquisition d'outils opérationnels mis à disposition des partenaires du CISPDR

Les thématiques prioritaires et axes d'interventions du CISPDR

La nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de GPS&O, s'inscrit dans la continuité des stratégies nationale et départementale. Les thématiques prioritaires retenues par les élus à l'issue des propositions des ateliers de travail qui ont mobilisé les partenaires du territoire sont les suivantes :

THEMATIQUE 1:



La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

THEMATIQUE 2:



La protection le plus en amont possible des personnes vulnérables

THEMATIQUE 3:



Une implication plus forte de la population et de la société civile

THEMATIQUE 4:



Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs

THEMATIQUE 5:

La lutte contre les radicalités



IV. Le programme d'actions du CISPDR

La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par une concentration de multiples facteurs de vulnérabilité socio-économique, vécus par leurs habitants. Les quartiers de la Communauté urbaine ne font pas exception à cette réalité. Ainsi, les données Insee issues des portraits de quartiers 2022, indiquaient que parmi les 12 quartiers de GPS&O, 6 concentraient plus de difficultés que 75% des 276 quartiers prioritaires d'Île-de-France.

En mars 2018, l'analyse réalisée par le cabinet Compas pour la Communauté urbaine, basée sur les données du recensement de l'Insee révélait que 84 % des mineurs en situation de vulnérabilité² du territoire, résident dans un quartier prioritaire de GPS&O. Cette étude relevait donc une sur-représentation des enfants fragiles dans les QPV de GPS&O.



D'après les données du recensement de l'Insee 2018, 44,3% des jeunes de 16 à 24 ans vivant au sein des QPV de GPS&O ne sont pas scolarisés. 71% des 15 ans et plus résidant en QPV ne possèdent aucun diplôme ou de niveau inférieur au bac. C'est 20% de plus qu'à l'échelle de GPS&O.

De surcroît, si les QPV abritent 1/5 des jeunes (16-25 ans) de GPS&O, ces derniers représentent 1/3 des jeunes sans emploi ni formation sur le territoire.

Ces données mettent en lumière une jeunesse vulnérable, avec des contrastes notables entre la zone intercommunale et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, il apparaît que la réussite scolaire des enfants et des jeunes reste l'une des principales priorités dans les quartiers prioritaires de GPS&O. En effet, la confrontation à des difficultés de socialisation, d'intégration scolaire, sociale et économique, surtout lorsqu'elle provient de familles en situation de fragilité, ou fait face à des questionnements personnels d'identité, peut constituer un terrain propice à l'émergence de comportements répréhensibles et à risques.

En parallèle, les statistiques 2019-2022 de la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (DDSP 78) indiquent que 2 personnes mis en cause sur 10 sur le territoire de GPS&O sont des mineurs. 49% de ces mineurs sont mis en cause sur les communes de la politique de la ville (soit 2 415 sur 4 919 mineurs). A noter que parmi eux, 12% sont des filles. Enfin, sur la période, la part des mineurs mis en cause a augmenté de +20% à l'échelle de GPS&O (1 232 en 2019 contre 1 475 en 2022).

Les mineurs sont principalement mis en cause pour trois natures d'infractions :

- ✓ 20% des mineurs mis en cause le sont pour des violences physiques non crapuleuses (phénomène des bagarres entre bandes d'adolescents.);
- 19% des mineurs mis en cause le sont pour des vols (cambriolages, vols à l'étalage, etc.);
- ✓ 18% des mineurs le sont pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (usages, reventes, etc.).

² Pour rappel, l'indicateur de vulnérabilité comptabilise les enfants qui cumulent 4 indicateurs parmi les 7 suivants : vivre dans une famille monoparentale, vivre dans une famille nombreuse (trois enfants et plus), vivre dans une famille ou tous les parents ont un bas niveau de formation, vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire, vivre dans une famille sans adulte actif en emploi, vivre dans une famille occupant un logement du parc social ou précaire, vivre dans un surpeuplé.



8

Tableau 14 : Répartition par natures d'infractions des mineurs mis en cause sur la période 2019-2022

(Source DDSP 78)

Nature des infractions	Total GPS&O	Communes en QPV	Part des mineurs communes en QPV
Violences sexuelles	186	93	50%
Outrages à dépositaires de l'autorité publique	139	89	64%
Menaces de violence	204	99	49%
Port ou détention armes prohibées	198	105	53%
Violences physiques crapuleuses	153	78	51%
Recels	254	61	24%
Destructions et dégradations	320	140	44%
Violences physiques non crapuleuses	977	477	49%
Vols	922	355	39%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	876	540	62%

Fort de ces constats, les partenaires du CISPDR proposent d'intervenir :

- ✓ En direction des plus jeunes, en amont de tout signe de basculement dans la délinquance, et en soutien aux différents acteurs de terrain impliqués dans l'amélioration du quotidien des jeunes et de leurs familles. ;
- ✓ En prévention de la récidive, en allant plus loin en matière de sensibilisation et en favorisant les actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Action 1.1: Mission d'appui aux maires

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les outils de prévention du Maire (tels que le rappel à l'ordre, la transaction-réparation ou encore les conseils des droits et devoirs des familles), peuvent jouer un rôle crucial dans la gestion et la réduction de la délinquance au niveau local. Ils permettent aux autorités municipales d'intervenir de manière précoce et ciblée, favorisant ainsi la prévention des actes délictueux.

La Communauté urbaine pourra apporter un soutien d'ingénierie en accompagnant les communes désireuses de mettre en œuvre ces outils de prévention.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Modèle de charte déontologique pour l'échange d'informations confidentielles ;
- Conventions types pour le rappel à l'ordre et la transaction-réparation.



OBJECTIFS

- ✓ Accompagner les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre et le déploiement des outils de prévention du maire prévus par la loi du 5 mars 2007 ;
- Accompagner la mise en place des outils nécessaires aux échanges d'informations confidentielles pilotés par les communes et favoriser la diffusion des bonnes pratiques.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Communes, GPS&O.



MISE EN OEUVRE

- Mise à disposition d'un modèle de charte déontologique pour garantir les échanges d'informations confidentielles dans le cadre de conseils locaux;
- ✓ Accompagnement à l'ingénierie, à la demande des communes, pour mettre en place les outils de prévention de la loi du 5 mars 2007.



- ✓ Nombre de communes ayant déployé les outils de prévention du maire (rappel à l'ordre, transaction-réparation, CDDF);
- Nombre de communes ayant mis en place les outils nécessaires aux échanges d'informations confidentielles.



La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.2 : Recenser et faire connaître les structures d'insertion sociale et professionnelle dans une perspective de prévention

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La mobilisation des structures d'insertion sociale et professionnelle joue un rôle essentiel dans la prévention de la délinquance. Elles offrent des opportunités concrètes aux individus en situation de vulnérabilité.

En favorisant l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, ces structures permettent de renforcer les liens sociaux et d'offrir des perspectives. Elles participent ainsi à réduire les facteurs de risques de déviance et constituent une mesure efficace de prévention de la délinquance.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- Documents/plateforme recensant les dispositifs et ressources existants sur le territoire;
- ✓ Réunions partenariales.



OBJECTIFS

- ✓ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté pour prévenir la délinquance et favoriser la cohésion sociale;
- ✓ Recenser et faire la promotion des dispositifs existants en matière d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire auprès des élus locaux;
- ✓ Valoriser les actions d'insertion menées par ActivitY' et faire connaître leur process.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Agence d'insertion ActivitY', PRIJ, GPS&O.



MISE EN OEUVRE

- Cette action consiste à recenser les ressources mobilisables sur le territoire en matière d'insertion sociale et professionnelle, et faire leur promotion, afin d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs;
- ✓ Des rencontres thématiques et des échanges entre professionnels (travailleurs sociaux, responsables de structures d'insertion, etc.) pourront être organisées à ce sujet.



- ✓ Exhaustivité des dispositifs recensés ;
- ✓ Mesure du recours à ce type de dispositifs ;
- ✓ Nombre d'acteurs sensibilisés aux enjeux de l'insertion sociale et professionnelle.

Action 1.3 : Soutenir la parentalité



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les parents sont le premier maillage de l'éducation des jeunes. A ce titre ils sont des acteurs clés de la prévention de la délinquance.

En effet, des relations familiales saines peuvent avoir un impact significatif sur la prévention des comportements à risque, et ce, dès le plus jeune âge. En étant impliqués activement dans la vie de leurs enfants, les parents peuvent transmettre des valeurs et des compétences sociales essentielles pour favoriser un comportement respectueux des lois et des règles sociales.

Il parait donc nécessaire d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, en particulier les familles qui rencontrent des difficultés éducatives ou économiques.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- Modèle de charte déontologique pour l'échange d'informations confidentielles;
- ✓ Conventions types.



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et renforcer leur capacité à faire face aux défis liés à l'éducation de leurs enfants ;
- ✓ Partager des stratégies éducatives efficaces afin de promouvoir des relations familiales positives et responsables;
- ✓ Favoriser la collaboration entre professionnels de l'éducation et parents sur les actions de prévention.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- √ Financement et communication autour des actions de soutien à la parentalité menées par des associations sur le territoire;
- ✓ Organisation d'ateliers/formations à destination des parents visant à mieux appréhender les défis liés à l'éducations de leurs enfants (communication, gestion des conflits, prévention des comportements à risque etc.).



- ✓ Nombre de formations/ateliers organisés ;
- Nombre de sessions d'échange entre parents organisées;
- Recueil de l'avis des participants ;
- Bilans annuels des projets associatifs subventionnés.



Action 1.4 : Accompagner le développement des mesures alternatives à l'incarcération (TIG et mesures de réparation pénale)

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

En mettant l'accent sur une prise en charge personnalisée des individus primo-délinquants et en impliquant davantage ces derniers dans la réparation du préjudice qu'ils ont causé, les mesures alternatives à l'incarcération ont montré leur efficacité en termes de prévention de la récidive.

Ainsi, selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) datant de novembre 2019, seul 34% des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG) récidivent ; alors que ce chiffre s'élève à 63 % pour les sortants de prison. Pour autant ces mesures représentent 4 % des peines prononcées en raison du manque d'offre de places.

Il semble ainsi nécessaire de contribuer au déploiement de ces mesures compte-tenu de leur efficacité.



OBJECTIFS

- √ Valoriser les mesures alternatives à l'incarcération et œuvrer à la diversification des postes pour l'accueil de mineurs et majeurs concernés;
- ✓ Encourager l'ouverture de poste de TIG et la mise en œuvre des mesures de réparation pénale sur le territoire;
- Accompagner la diffusion d'informations sur ces dispositifs auprès des structures susceptibles de déployer des postes d'accueil (communes, associations, bailleurs sociaux).

✓

MOYENS

- ✓ Mise à disposition de salles ;
- ✓ Logistique;
- √ Réunions partenariales.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

ATIGIP, communes, GPS&O.



MISE EN OEUVRE

- Accompagner l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP) afin de mieux faire connaitre les mesures proposées;
- ✓ Favoriser le partage d'expériences réussies ;
- ✓ Accompagner les structures du territoire qui souhaiteraient accueillir des probationnaires.



- ✓ Nombre de postes d'accueil créés sur le territoire de la Communauté urbaine ;
- ✓ Nombre de personnes ayant bénéficié de mesures alternatives à l'incarcération ;
- ✓ Facilité du SPIP78 à trouver des postes d'accueil sur le territoire.

La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.5 : Actions de prévention et de lutte contre les différentes formes de discrimination



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE



MOYENS

C'est dès le plus jeune âge que les attitudes et comportements discriminatoires sont intégrés, à moins d'intervenir précocement pour prévenir leur normalisation en les conscientisant.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation afin d'agir sur les mentalités pour mieux les prévenir, et offrir aux jeunes des outils pour résister aux pressions discriminatoires.

- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles ;
- ✓ Financement d'actions de lutte contre les discriminations.



OBJECTIFS

- ✓ Lutter au plus tôt contre le développement et la diffusion de propos et comportements racistes, sexistes, antisémites, validistes, homophobes, transphobes etc.;
- ✓ Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux différentes formes de discriminations et à leurs conséquences néfastes sur la cohésion sociale.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- Prêt et animation d'outils pédagogiques pour les structures accueillant des jeunes ou leurs parents (associations, établissements scolaires, centres sociaux etc.);
- ✓ Organisation de formations à destination des professionnels du territoire sur les thématiques liées à la lutte contre les discriminations;
- ✓ Attribution de subventions en soutien aux projets associatifs de lutte contre les discriminations;
- Organisation de temps forts sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations à destination des acteurs du territoire.



- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés ;
- Typologie et nombre de jeunes touchés par ces outils ;
- √ Nombre de formations organisées ;
- Typologie et nombre de participants aux formations;
- Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre de participants au temps forts.



La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.6 : Mise à disposition d'une offre d'outils et de matériel pédagogiques sur l'ensemble des sujets de prévention



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Afin de favoriser la sensibilisation des publics aux problématiques prégnantes sur le territoire et accompagner les acteurs dans leurs actions de prévention, la communauté urbaine met à disposition gratuitement des outils et du matériel pédagogiques adaptés et accessibles à tous.

Les représentations théâtrales, les jeux éducatifs et les expositions fléchés par GPS&O ont été choisis pour leur capacité à créer du lien autour de sujets complexes en les abordant de manière ludique et interactive.



MOYENS

- ✓ Catalogue et brochures ;
- ✓ Conventions de prêts ;
- ✓ Budget annuel d'acquisition de matériel pédagogique (10 000 €).



OBJECTIFS

✓ Sensibiliser la population aux enjeux de sécurité, de prévention et de vivre ensemble à partir d'outils pédagogiques couvrant l'ensemble des sujets de prévention, à destination des différents publics cibles (jeunes, parents, professionnels etc.).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O.



MISE EN OEUVRE

- ✓ Les outils pédagogiques du catalogue peuvent être mobilisés gratuitement par les acteurs locaux pour intervenir sur les enjeux prioritaires de la stratégie intercommunale;
- ✓ Le service politique de la ville de GPS&O est à même d'animer ces outils et de former les acteurs qui le souhaitent à leur utilisation;
- ✓ La communauté urbaine veille à la mise à jour régulière et à la diffusion de l'offre via un catalogue des outils pédagogiques, en fonction des nouvelles créations et des besoins saillants des acteurs du territoire.



- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés ;
- ✓ Typologie et nombre de personnes touchés par ces outils ;
- ✓ Recueil des avis des emprunteurs et des bénéficiaires.

Action 1.7 : Actions de prévention et de sécurité routière

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les accidents de la route demeurent une cause importante de blessures et de décès. Les jeunes et les séniors sont particulièrement touchés. Ainsi, 14 % des personnes tuées ont entre 18 et 24 ans selon le dernier bilan de la sécurité routière des Yvelines.

S'il est important de sensibiliser tous les publics aux comportements responsables en matière de mobilité, les écoliers, collégiens et lycéens restent les plus concernés par ces problématiques.

D'autre part, les rodéos urbains, sont une problématique majeure sur le territoire.

La Communauté urbaine encourage donc les acteurs à agir dès le plus jeune âge, afin de développer une conscience citoyenne et des attitudes responsables pour prévenir toute ces conduites à risque, pour soi et pour les autres.

MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Financement d'actions de sécurité routière ;
- Prêt de matériel et d'outils pédagogiques ;
- Formations.



OBJECTIFS

- √ Réduire les risques d'accidents et de comportements à risque en matière de mobilité à travers un travail de sensibilisation concerté et exhaustif;
- ✓ Sensibiliser les jeunes aux règles et à leurs responsabilités en tant que piétons et/ou conducteurs.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Communes, polices municipales, police nationale, GPS&O, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- Accompagner le développement des actions de prévention autour des conduites à risques en deux roues (public collège et lycée);
- Accompagner les actions de sensibilisation des écoliers autour des conduites à risques pour les piétons, les cyclistes et les usagers de trottinettes (permis piéton, vélo, trottinette);
- ✓ Accompagner le développement d'actions de prévention routière à destination du public sénior.



- √ Nombre d'actions de sensibilisation menées ;
- Typologie et nombre de participants aux actions de sensibilisation ;
- ✓ Connaissances et compétences acquises par les jeunes;
- ✓ Recueil de l'avis des bénéficiaires ;
- Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés.



La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.8 : Actions d'éducation à la citoyenneté, de transmission des valeurs de la république et de promotion de la laïcité

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Parce qu'ils garantissent le vivre ensemble et favorisent l'engagement citoyen, la transmission du respect des valeurs républicaines et de la laïcité constitue le socle de l'intégration dans notre société démocratique.

La diffusion et la promotion de ces valeurs auprès des jeunes contribuent à former des citoyens engagés, conscients de leurs responsabilités et capables de participer positivement à la construction d'une société démocratique et inclusive.

MOYENS

- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- ✓ Financement d'interventions ;
- √ Financement d'actions d'éducation à la citoyenneté.



OBJECTIFS

✓ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, la transmissions des valeurs républicaines et la promotion de la laïcité auprès les jeunes du territoire.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, associations, Education nationale.

MISE EN OEUVRE

- Accompagner le déploiement d'actions de prévention primaire autour du respect de la règle et des conséquences de la délinquance afin d'éviter les passages à l'acte;
- ✓ Soutenir et développer les actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté afin de promouvoir les valeurs de la république et le fonctionnement des institutions républicaines;
- Mise à disposition et animation d'outils pédagogiques et d'expositions traitant des questions de citoyenneté républicaine et de laïcité.



- Nombre d'actions de sensibilisation menées ;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux actions de sensibilisation ;
- ✓ Recueil de l'avis des bénéficiaires ;
- ✓ Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés.

Action 1.9 : Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le décrochage scolaire est un facteur de risque qui peut conduire à l'engagement dans des comportements délinquants.

En effet, l'absence de structure éducative, le manque de perspectives et la marginalisation sociale sont susceptibles de rendre des jeunes plus vulnérables aux influences négatives de leur environnement. Le décrochage est une situation complexe pouvant avoir des causes multiples (difficultés familiales, économiques, problèmes de santé, d'orientation etc.).

Il convient donc d'agir préventivement à plusieurs échelles en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.



MOYENS

- ✓ Financement d'actions contre le décrochage scolaire et pour la réussite éducative ;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles ;
- ✓ Document recensant les dispositifs et ressources existants sur le territoire.



OBJECTIFS

- ✓ Agir le plus en amont possible contre les facteurs de risques de décrochage;
- ✓ Soutenir les actions favorisant la réussite éducative des jeunes en difficulté scolaire et les accompagnant dans un parcours adapté à leurs besoins et leurs envies.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, Education nationale, associations.



MISE EN OEUVRE

- Recensement des dispositifs et ressources mobilisables par les professionnels de l'éducation sur le territoire pour lutter contre le décrochage scolaire;
- ✓ Attribution de subventions en soutien aux projets associatifs luttant contre le décrochage scolaire et/ou en lien avec les sujets d'orientation et de travail sur l'ambition;
- Organisation d'ateliers/formations à destination des parents et professionnels du territoire visant à mieux comprendre et prévenir les facteurs de risque de décrochage scolaire.



- ✓ Exhaustivité des dispositifs recensés ;
- ✓ Mesure du recours à ce type de dispositifs ;
- ✓ Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre d'ateliers/formation menés ;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux ateliers/formations;
- ✓ Recueil de l'avis des bénéficiaires.



La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.10 : Actions de prévention des violences urbaines et du phénomène de rixe entre adolescents



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les affrontements entre adolescents entraînent parfois des conséquences graves pour les jeunes concernés et nuisent à la tranquillité des habitants.

Ces bagarres sont alimentées par des dynamiques de groupe et font généralement suite à des tensions interpersonnelles, des rivalités, des enjeux de réputation ou de territoire.

La fréquence de ces violences nous pousse à questionner leurs causes structurelles et à proposer des actions pour prévenir leur apparition.



OBJECTIFS

 Enrayer la montée des phénomènes de rixes sur le territoire en luttant contre ces comportements.



MOYENS

- ✓ Financement de projets associatifs créant du lien entre jeunes des QPV du territoire;
- √ Financement et organisation du projet de prévention;
- ✓ Mise à disposition de salles ;
- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, Education nationale, associations.



MISE EN OEUVRE

- √ Financement d'actions sportives et culturelles permettant aux jeunes de différents QPV de se rencontrer, vivre des actions communes et tisser des liens ;
- √ Favoriser la médiation par les pairs avec des témoignages d'aînés qui sont sortis du cercle vicieux des affrontements;
- ✓ Proposer un projet de prévention avec, par et pour les jeunes en lien avec la problématique des violences urbaines qui servira de support pédagogique pour de futures actions de sensibilisation;
- Organiser dans le cadre du réseau d'échanges de bonnes pratiques des temps spécifiques de partage d'expériences entre médiateurs sur la gestion des rixes entre jeunes;
- ✓ Prêt et animation d'outils pédagogiques permettant de travailler sur les compétences psycho-sociales des plus jeunes.

自

- ✓ Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- Nombre d'interventions de sensibilisation menées;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux interventions;
- ✓ Recueil de l'avis des bénéficiaires :
- ✓ Qualité pédagogique du projet de prévention ;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés.

La prévention de la délinquance des plus jeunes dès l'âge de 12 ans

Action 1.11 : Actions d'éducation aux médias, de prévention du (cyber)harcèlement et de sensibilisation aux risques liés aux réseaux-sociaux



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon le dernier baromètre des addictions réalisé par lpsos/Macif, 41 % des jeunes de 16 à 30 ans, soit environ 2 jeunes sur 5, passent plus de 6 heures par jour devant un écran.

Ainsi l'addiction aux écrans chez les adolescents est devenue une préoccupation croissante en raison de l'omniprésence des technologies numériques. Elle s'accompagne d'une hausse des comportements à risque liés à leur utilisation (cyberharcèlement, exposition à des contenus violents et/ou radicaux, fake news, revenge porn etc.).

Il parait donc crucial de les sensibiliser aux risques et de les éduquer à une utilisation éclairée de ces outils, afin de leur permettre de prendre du recul par rapport à ces contenus.



MOYENS

- Financement de projets d'éducation aux écrans et de sensibilisation ;
- ✓ Mise à disposition de salles ;
- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques.



OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser les jeunes aux risques liés aux écrans et aux réseaux sociaux et leur transmettre les bonnes pratiques pour une utilisation responsable de ces outils;
- ✓ Informer les parents afin qu'ils soient en mesure d'accompagner leurs enfants dans leur utilisation des outils numériques et médias sociaux afin de prévenir un éventuel endoctrinement par du contenu en ligne³.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, associations, éducation nationale.



MISE EN OEUVRE

- Prêt et animation d'outils pédagogiques de sensibilisation aux enjeux du numérique et à l'usage des réseaux sociaux;
- ✓ Attribution de subventions en soutien aux projets associatifs de sensibilisation aux risques liés aux écrans, à destination des jeunes et de leurs parents;
- Monter un projet de prévention avec, par et pour les jeunes en lien avec le harcèlement qui servira de support pédagogique pour de futures actions de sensibilisation.



INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés.



Hote

³ Action 3.2 – Sensibiliser le public.

La stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance invite les collectivités à promouvoir des actions innovantes « destinées à mieux repérer et prendre en charge les victimes les plus vulnérables, souvent invisible aux dispositifs habituels ». L'accès aux droits et la protection des victimes de violences est un axe majeur de la stratégie intercommunale. Cette dernière entend s'appuyer et venir en soutien du maillage partenarial particulièrement riche sur le territoire, où les problématiques de violences et les besoins qu'elles entraînent augmentent.

A titre d'exemple, 6 508 personnes ont été reçues en 2021-2022 dans le cadre des permanences d'accès aux droits réalisées par le centre d'information des droits et devoirs des familles (CIDFF) sur les communes en QPV du territoire. Un peu moins de trois quarts des bénéficiaires fréquentent une permanence située dans leur propre commune. Cela s'explique par le fait que les usagers choisissent souvent de se rendre dans une permanence située dans une autre commune plutôt que la leur, afin d'éviter de rencontrer leurs voisins et préserver leur anonymat.

Tableau 15 : Répartition des personnes reçues par commune QPV dans le cadre des permanences du CIDFF sur la période 2021-2022 sur le territoire de GPS&O (Source CIDFF 78)

Communes	2021	% femmes	Demandes majoritaires	2022	% femmes	Demandes majoritaires
Poissy	951	67%	-Droit du travail -Droit de la famille -Violences conjugales (PSP)	706	65%	-Droit de la famille
Les Mureaux	722	64%	-Droit de la famille	476	60%	-Droit de la famille
Carrières-sous- Poissy	239	83%	-Lutte contre les VSS** et aide aux victimes	195	39%	-Autres domaines du droit (dettes, surendettement, droit administratif, de la consommation, des assurances etc.)
Chanteloup-les- Vignes	515	70%	-Droit du travail -Violences conjugales (PSP*)	429	67%	-Droit de la famille Violences conjugales (PSP*)
Mantes-la-Jolie	579	-	-Droit de la famille -Lutte contre les VSS** et aide aux victimes	533	-	-Droit de la famille -Lutte contre les VSS** et aide aux victimes
Achères	210	75%	-Droit du travail -Droit de la famille	226	67%	-Droit de la famille -Droit du travail
Vernouillet	110	67%	-Lutte contre les VSS** et aide aux victimes	114	73%	-Droit de la famille
Limay	122	75%	-Droit de la famille -Lutte contre les VSS** et aide aux victimes	124	75%	-Droit de la famille -Lutte contre les VSS**
Ecquevilly	65	72%	-Lutte contre les VSS** et aide aux victimes -Droit de la famille	69	45%	-Droit de la famille
Mantes-la-Ville	68	-	-Droit du travail	55	-	-Droit du travail

Lecture :

Les consultations dans ces permanences se concentrent principalement sur trois domaines : le droit de la famille (notamment les questions liées aux séparations telles que le divorce, la garde des enfants, les pensions alimentaires, etc.), le droit du travail (en particulier les problématiques liées à la fin d'un contrat de travail et ses répercussions) et le soutien aux victimes de violences sexuelles et sexistes, ainsi que l'aide aux victimes, avec des variations selon les communes.

Depuis 2015, les consultations du CIDFF concernant les violences ont nettement augmenté. Cette observation est corrélée à la hausse significative du nombre de cas de violences conjugales et intrafamiliales signalés par la DDSP au cours de la même période (voir graphiques). Il est important de souligner que ces augmentations peuvent s'expliquer en partie par une meilleure prise en charge par les services, par suite de la création de dispositifs dédiés.

^{*} PSP : Permanences de soutien psychologique

^{**} Violences sexistes et sexuelles

Ainsi, sur le territoire de GPS&O, les violences conjugales ont augmenté de **166%** et les violences intrafamiliales de **3 100%** entre 2018 et 2022⁴. En parallèle les violences sexuelles ont augmenté de **26%** entre 2019 et 2022.

Tableau 16 : Répartition par commune et par année des violences sexuelles enregistrées par les services de la police nationale sur la période 2019-2022 sur le territoire de GPS&O (Source DDSP 78)

Communes	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Mantes-la-Jolie	34	44	52	59	189
Poissy	50	32	41	40	163
Les Mureaux	21	24	36	33	114
Achères	14	16	18	18	66
Mantes-la-Ville	14	12	12	17	55
Carrières-sous-Poissy	11	9	14	15	49
Limay	10	13	6	11	40
Chanteloup-les-Vignes	4	3	6	9	22
Vernouillet	1	9	5	7	22

A l'aune de ces éléments, et afin d'améliorer la protection et l'accompagnement des publics vulnérables, la stratégie intercommunale visera trois principaux objectifs :

- ✓ Soutenir les structures d'accès aux droits, et les structures de prise en charge et d'accompagnement des femmes victimes de violences;
- ✓ **Prévenir les violences** en sensibilisant les acteurs de terrain et habitants aux violences sexistes et sexuelles et à l'égalité femme-homme ;
- ✓ Mener une mission d'observation et de suivi des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales sur le territoire de GPS&O.

HOUSE

⁴ selon les chiffres transmis par la DDSP via l'état 4001.

Action 2.1 : Soutenir les structures d'accès aux droits

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'accès aux droits, en particulier aux droits fondamentaux, revêt une importance capitale pour garantir l'égalité des chances et la cohésion sociale.

Ainsi, plusieurs études récentes, portant sur différentes prestations sociales, montrent que le non-recours atteint fréquemment des niveaux supérieurs à 30 % en France. C'est le cas du RSA (34 % de non-recours) ou encore du minimum vieillesse (50 % de non-recours pour les personnes seules). Pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information. Les habitants des QPV sont plus nombreux que le reste de la population à éprouver des difficultés à réaliser des démarches administratives en ligne. 22% connaissent par exemple des difficultés à remplir leur déclaration d'impôt en ligne.

Soutenir les structures d'accès aux droits œuvrant en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, est une réponse à ces enjeux d'inclusion sociale, de justice et de participation citoyenne.



MOYENS

✓ Financement de permanences.



OBJECTIFS

✓ Renforcer l'autonomie et favoriser la participation citoyenne des habitants en QPV en soutenant les structures d'accès aux droits sur le territoire.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, préfecture des Yvelines, Département, associations.



MISE EN OEUVRE

Cette action consiste principalement à financer l'accompagnement des publics vulnérables ainsi que les permanences juridiques et administratives mis en place par les structures d'accès aux droits du territoire (retour vers l'emploi, parentalité, santé, justice, citoyenneté).



INDICATEURS D'EVALUATION

✓ Bilans annuels des permanences subventionnées.

Action 2. 2 : Observation et suivi des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales sur le territoire de GPS&O



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La mise en place d'un observatoire des violences faites aux femmes permettrait d'apporter une meilleure compréhension de l'ampleur et des spécificités de cette problématique sur le territoire communautaire.

Il contribuerait à orienter les réponses du territoire en fonction des besoins des victimes, renforcerait les dispositifs de prévention et de protection, tout en favorisant la coordination entre les acteurs impliqués (services sociaux, forces de l'ordre, professionnels de la santé, associations, etc.).



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Compléter le diagnostic général de GPS&O en matière de délinquance et de criminalité sur le territoire :
- ✓ Fournir aux élus du territoire des outils permettant de mettre en place des actions adaptées aux besoins spécifiques des victimes;
- ✓ Renforcer la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre ces violences sur le territoire ;
- ✓ Élaborer conjointement des stratégies de prévention et de lutte contre ces violences.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, associations.



MISE EN OEUVRE

- Collecte de données (suivi), analyse et évaluation;
- ✓ Après réalisation d'un diagnostic général, production d'enquêtes thématiques ;
- ✓ Elaboration de documents ressources à destination des élus et des acteurs locaux;
- √ Réflexion autour de la constitution d'un comité de pilotage pluri-structurel chargé de définir les orientations stratégiques de l'observatoire ainsi que de proposer des stratégies de prévention et de lutte.



- ✓ Exhaustivité des données collectées ;
- ✓ Création de documents ressources ;
- ✓ Nombre de réunions partenariales ;
- ✓ Typologie des participants aux réunions.





Action 2. 3 : Soutenir la prise en charge des femmes victimes de violences et des auteurs de violences



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Lutter contre les violences faites aux femmes (VFF) nécessite de développer la prise en charge des femmes victimes et des auteurs de violences.

La sensibilisation et la formation des acteurs au repérage et à l'accompagnement des victimes sont des éléments déterminants de cette stratégie.

Il s'agit de fournir aux intervenants les outils pour mieux comprendre la problématique des VFF et connaître l'ensemble des dispositifs et ressources disponibles sur le territoire.



MOYENS

- ✓ Formations et mise à disposition de salles ;
- ✓ Financement de permanences d'accueil ;
- ✓ Financement d'actions de soutien aux femmes victimes.



OBJECTIFS

 Développer une culture et une expertise communes autour de la protection des femmes victimes et du traitement des auteurs de violences.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

CIDFF, GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, associations.



MISE EN OEUVRE

- Mise en place de temps de sensibilisation du public aux VFF / VIF;
- √ Formation des acteurs locaux au repérage, à l'écoute et à la prise en charge des femmes victimes de violences;
- √ Financement des permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) des Yvelines;
- ✓ Attribution de subventions aux projets associatifs de soutien aux femmes victimes de violences.



- Bilans annuels des permanences subventionnées;
- ✓ Bilans annuels des projets associatifs subventionnées;
- ✓ Nombre de formations :
- ✓ Nombre de participants aux formations et typologie des professionnels et acteurs locaux sensibilisés à la problématique des VFF et à la prise en charge des victimes.

Action 2. 4 : Prévenir les violences faites aux femmes en luttant, au plus tôt, contre les propos et comportements sexistes



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon le rapport 2023 du haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur l'état du sexisme en France : le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent.

Ainsi, 80% des femmes estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe et 37% disent avoir déjà subi des rapports sexuels non-consentis.

La banalisation des comportements sexistes constitue un terreau fertile pour la multiplication d'autres formes de violences aux conséquences graves. Le sexisme étant souvent intégré dès l'enfance, Il faut agir au plus tôt pour lutter contre sa propagation.

Il apparait donc nécessaire de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, à l'égalité femmes/hommes pour favoriser l'émergence d'une culture d'égalité et de respect mutuel.



MOYENS

- Formations et mise à disposition de salles ;
- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- ✓ Financement d'actions de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.



OBJECTIFS

✓ Sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux violences sexistes et à l'égalité femme/homme.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, réseaux, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- √ Attribution de subventions aux projets associatifs de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes;
- √ Formation des éducateurs et éducatrices du territoire à la prévention des violences sexistes;
- ✓ Prêt et animation d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes.



- Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre de formations ;
- Typologie et nombre de participants aux formations;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés.



Action 2. 5 : Prévenir les conduites prostitutionnelles des mineurs

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale établit que « tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative ».

Selon le ministère de la santé et de la prévention, entre 7 000 et 10 000 enfants seraient victimes de prostitution en France en 2022. La majorité des victimes sont des filles âgées de 13 à 17 ans.

Violations graves des droits de l'enfant, les conduites prostitutionnelles des mineurs sont souvent associées à des situations de vulnérabilité (sociale, économique, familiale, psychologique) qui les exposent à des risques importants pour leur santé et leur sécurité. Dans ce cadre, il est essentiel d'agir en amont en renforçant la sensibilisation autour des dangers liés à ces conduites et du cadre de la loi.



MOYENS

- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles ;
- ✓ Financement d'actions de prévention des conduites prostitutionnelles.



OBJECTIFS

✓ Sensibiliser les acteurs locaux, les jeunes et leurs parents sur les conduites prostitutionnelles des mineurs (facteurs de risque, ressources, prise en charge etc.).



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- ✓ Prêt et animation d'outils pédagogiques de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et/ou aux droits de l'enfants;
- Attribution de subventions aux projets associatifs de prévention des conduites prostitutionnelles des mineurs et/ou de prévention autour de l'estime de soi, du rapport au corps et du consentement;
- ✓ Formation des acteurs locaux aux facteurs de vulnérabilités et signaux d'alerte ainsi qu'aux dispositifs de protection et de prise en charge disponibles sur le territoire.



- Bilans annuels des projets associatifs subventionnés;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés ;
- ✓ Nombre de formations ;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux formations.

Action 2. 6 : Promotion de la santé mentale et prévention des conduites addictives



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Selon santé publique France, 20,8 % des 18-24 ans étaient concernés par la dépression en 2021, contre 11,7 % en 2017. De plus, parmi les jeunes de 17 ans, 9,5 % étaient concernés par des symptômes anxio-dépressifs sévères en 2022 contre 4,5 % en 2017.

Les difficultés scolaires, les problèmes familiaux, la précarité et la stigmatisation sont autant de facteurs de détérioration de la santé mentale, pouvant se manifester par des symptômes d'anxiété, de dépression, d'agressivité et d'isolement social.

Dans ce cadre, les conduites addictives peuvent tout à la fois être des conséquences et des catalyseurs de ces troubles. Il est à ce titre important d'agir en amont en prévenant les comportements à risque, et en aval en travaillant sur le repérage et la prise en charge des symptômes.



MOYENS

- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- √ Financement d'actions de prévention des conduites addictives et/ou de promotion de la santé mentale;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser les jeunes et leurs parents sur les risques provoqués par les conduites addictives et les informer sur les bonnes pratiques en matière de santé mentale ;
- ✓ Soutenir la formation des acteurs locaux en contact avec du public au repérage des problèmes de santé mentale.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- Prêt et animation d'outils pédagogiques de sensibilisation aux conduites addictives et/ou aux bonnes pratiques en matière de santé mentale;
- Attribution de subventions aux projets associatifs de prévention des conduites addictives chez les jeunes et/ou de promotion de la santé mentale;
- ✓ Formations de « premiers secours santé mentale » à destination des acteurs locaux (mieux repérer, prendre en charge immédiatement et guider un individu en souffrance sur le plan psychologique).



- Bilans annuels des actions subventionnées ;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés ;
- ✓ Nombre de formations;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux formations.





La lutte contre les radicalités

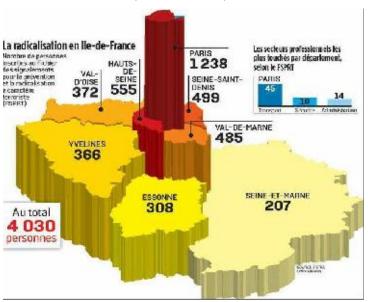
La définition de la radicalisation utilisée par les services de l'Etat est celle donnée par le sociologue Farhad KHOSROKHAVAR, c'est un : « processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement lié à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel⁵ ».

A la suite des attentats de 2015, la prévention de la radicalisation a intégré les stratégies nationale et départementale de sécurité et de prévention de la délinquance. L'ensemble des CLSPD/CISPDR ont donc dû incorporer un plan de prévention sur ces sujets.

Le territoire des Yvelines a été particulièrement victime de ce radicalisme djihadiste avec le départ en Syrie de 60 à 80 jeunes originaires de la ville de Trappes, l'attentat de Magnanville et l'assassinat de Samuel PATY à Conflans-Sainte-Honorine.

Nombre de personnes inscrites au fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste en Île-de-France en 2017

(Source FSPRT 78)



A noter que les éléments issus du fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) présenté en août 2020, par le ministre de l'Intérieur, traduisent un maintien de ce radicalisme religieux puisqu'ils concernaient 8 132 personnes.

Au-delà du djihadisme, d'autres formes de radicalisme violent semblent gagner en influence ces dernières années. Parmi ces menaces, le terrorisme d'extrême-droite suscite une inquiétude croissante. Ainsi en France, le nombre d'arrestations a fortement augmenté entre 2021 et 2019 avec 29 arrestations contre 7 en 2019.

Au regard de ces éléments, la stratégie intercommunale en la matière visera deux objectifs :

- ✓ Sensibiliser le public, c'est-à-dire les jeunes qui sont particulièrement vulnérables à ces discours du fait de facteurs de vulnérabilité qui leur sont propres ainsi que leur utilisation d'internet et des réseauxsociaux, et leurs proches qui sont les premiers maillons de la chaîne de repérage de l'apparition de comportements et propos radicaux.
- ✓ Former et sensibiliser les acteurs locaux en contact direct avec ce public et les accompagner dans leur posture en leur donnant les outils nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes de la radicalisation et les moyens de la prévenir.

29

SEINE

⁵ Khosrokhavar, F. (2014). Radicalisation. Les Editions de la MSH.

La lutte contre les radicalités

Action 3.1: Former et sensibiliser les acteurs du territoire

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

rôle ition

MOYENS

Les professionnels de terrain jouent un rôle essentiel dans la prévention de la radicalisation dans la mesure où, en contact direct avec les jeunes et les familles, ils sont les plus exposés aux réactions et comportements radicaux.

A ce titre, il semble nécessaire de les accompagner dans leur posture en leur donnant les outils pour mieux comprendre les mécanismes de la radicalisation et les moyens de la prévenir.

✓ Formations et mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Informer les acteurs locaux sur les processus et mécanismes de la radicalisation, et sur la problématique de l'emprise mentale;
- ✓ Informer sur le processus de signalement et le fonctionnement des prises en charges ;
- Rappeler le cadre juridique de la laïcité et accompagner les professionnels au contact du public dans leur posture.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, **préfecture des Yvelines**, Département, communes, associations, Education nationale.

MISE EN OEUVRE

- ✓ Promotion et animation de formations « Valeurs de la République et laïcité » (VRL) proposées par la préfecture des Yvelines aux acteurs du territoire;
- Organisation d'interventions d'experts sur les radicalités et leurs enjeux (modes de propagande et de recrutement, facteurs de vulnérabilités, signalement et prise en charge, ressources disponibles etc.);
- √ Réaliser un diagnostic local et recenser les ressources et dispositifs présents sur le territoire.



INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et typologie des participants aux formations VRL;
- Nombre et typologie des participants aux interventions d'experts ;
- ✓ Recueil de l'avis des bénéficiaires (retours qualitatifs sur les évènements).



HOISE

La lutte contre les radicalités

Action 3. 2 : Sensibiliser le public

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Du fait de leur plus grande vulnérabilité lié à leur utilisation d'internet et des réseaux sociaux, les jeunes sont les principales cibles des discours radicaux et conspirationnistes.

Dans une démarche de protection, il convient de les sensibiliser ainsi que leurs familles aux risques liés à leur utilisation des réseaux-sociaux, aux mécanismes d'emprise sur lesquels s'appuient les idéologies radicales.

Il parait également nécessaire de promouvoir les contre-discours positifs permettant de les déconstruire/délégitimer.

MOYENS

- ✓ Acquisition et prêt d'outils pédagogiques ;
- ✓ Financement d'actions de prévention de la radicalisation et/ou d'éducation aux écrans;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir et développer les actions de déconstruction des discours radicaux et des thèses conspirationnistes;
- Sensibiliser les jeunes à une utilisation critique des médias afin de prévenir l'endoctrinement par du contenu en ligne;
- ✓ Inclure les parents dans la prévention de la radicalisation de leurs enfants en leur fournissant les outils nécessaires à une meilleure compréhension de ses mécanismes et des bonnes pratiques.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes, Département, préfecture des Yvelines, associations, Education nationale.



MISE EN OEUVRE

- Organisation et attribution de subventions aux actions de prévention de la radicalisation et/ou d'éducation aux médias, à destination des jeunes et de leurs parents;
- ✓ Prêt et animation d'outils pédagogiques autour de l'apprentissage de la citoyenneté, de la transmission des valeurs républicaines et de la promotion de la laïcité;
- Organisation d'évènements informatifs à destination des parents afin de permettre une meilleure connaissance des radicalités, du processus de radicalisation et des ressources disponibles.



- Bilans annuels des actions subventionnées ;
- ✓ Nombre d'outils pédagogiques prêtés ;
- ✓ Nombre d'évènements informatifs organisés ;
- ✓ Typologie et nombre de participants aux évènements informatifs.

Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs

La stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance souligne le nécessaire développement d'une gouvernance et d'une ingénierie nouvelles « animée(s) avec les élus locaux, tenant compte des évolutions institutionnelles » et « dotée(s) de méthodes d'évaluation innovantes ».

Les collectivités sont invitées à favoriser la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, à promouvoir de nouveaux outils d'évaluation, à réaliser des diagnostics de territoire et des études d'impact sur les actions portées par les CISPDR, mais également à participer à l'animation du réseau des partenaires et acteurs locaux du champ de la prévention et de la sécurité.

Les partenaires du CISPDR de GPS&O invitent la Communauté urbaine à concentrer son action sur les trois enjeux suivants :

- ✓ La poursuite de sa mission d'observation en matière de délinquance et de tranquillité publique, afin de fournir aux élus des outils permettant de développer des politiques publiques pertinentes et d'évaluer l'impact des actions mises en place ;
- ✓ L'animation et le renforcement du réseau partenarial via l'organisation d'évènements favorisant l'interconnaissance des acteurs et l'échange autour des pratiques professionnelles ;
- ✓ Favoriser la prise en compte des enjeux de sûreté et de sécurité dans les projets d'aménagements urbains.



Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire & une coordination entre les différents acteurs

Action 4.1 : Poursuivre la mission d'observation de GPS&O en matière de délinquance et de tranquillité publique

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

En collectant et analysant régulièrement les données relatives à la sécurité sur le territoire communautaire, la mission d'observation de GPS&O doit contribuer à l'évaluation globale des actions du CISPDR et fournir aux élus et acteurs locaux une représentation précise et exhaustive des enjeux de délinquance et de tranquillité publique sur le territoire.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Livrables.



OBJECTIFS

- Assurer, en lien avec la mission suivi-évaluation de la politique de la ville, un suivi des problématiques observées sur le territoire communautaire;
- ✓ Assurer la complémentarité des interventions et l'évaluation des actions du CISPDR;
- Offrir aux élus des diagnostics et des analyses accompagnant la mise en place des politiques publiques.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O.



MISE EN OEUVRE

- ✓ Collecte de données (suivi), analyse et évaluation;
- ✓ Elaboration de documents ressources à destination des élus et des acteurs locaux.



- ✓ Exhaustivité des données collectées ;
- ✓ Création de documents ressources ;
- Recueil de l'avis des acteurs locaux sur l'utilité des données et analyses fournies.

Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire & une coordination entre les différents acteurs

Action 4.2 : Favoriser le développement d'une culture professionnelle interdisciplinaire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation



CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La richesse du réseau partenarial de notre territoire, notamment en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, est une chance.

Les acteurs sont multiples et issus de secteurs divers (éducation, action sociale, sécurité etc.).

Pour mettre à profit, cette interdisciplinarité, il convient d'entretenir une culture professionnelle commune qui permette de favoriser les échanges, la coordination et la complémentarité des acteurs de la prévention sur le territoire.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Animer et renforcer le réseau partenarial ;
- ✓ Favoriser l'interconnaissance des acteurs et l'échange autour des pratiques professionnelles.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, acteurs du champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation.



MISE EN OEUVRE

- ✓ Cette action consiste à organiser des espaces d'échanges pluridisciplinaires entre acteurs du champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation. Ces temps pourront prendre la forme de rendez-vous thématiques ou de temps de présentation plus directe où chaque type d'acteur aura l'occasion de présenter aux autres les pratiques professionnelles propres à son domaine d'intervention et le fonctionnement de sa structure d'appartenance;
- ✓ Ces espaces de mutualisation des connaissances et des expériences permettront de renforcer l'interconnaissance et le partenariat entre les acteurs.



- ✓ Nombre de rencontres organisées ;
- ✓ Nombre et typologie des participants ;
- ✓ Recueil de l'avis des participants sur l'utilité et la pertinence des échanges.



Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire & une coordination entre les différents acteurs

Action 4.3 : Prendre en compte des enjeux de sûreté et de sécurité dans les projets d'aménagement urbain

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Intégrer les enjeux de sûreté et de sécurité dans les projets d'aménagement urbain, en amont des opérations, est essentiel. La prise en compte de ces considérations contribue à renforcer le sentiment de sécurité des citoyens et à dissuader les comportements déviants, en agissant sur l'éclairage public, la vidéosurveillance, la conception d'espaces ouverts et bien visibles, ainsi que l'accessibilité. Elle participe à la pérennisation des investissements réalisés.

Les travaux sont particulièrement exposés à des risques pouvant affecter la sécurité des personnes au cours de la phase chantier. Il est donc également important d'agir sur ce sujet, dans la perspective de prévenir ces risques.



MOYENS

- ✓ Réunions partenariales ;
- ✓ Mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- Sensibiliser les acteurs locaux sur les questions de prévention situationnelle afin de favoriser le recours aux référents sûreté en amont des opérations d'aménagement urbain;
- ✓ Systématiser la mise en place d'un diagnostic de sécurité et de prévention situationnelle ;
- ✓ Favoriser le recours aux marches exploratoires en associant les habitants dans le cadre de la préparation des chantiers réalisés sur des sites sensibles.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Communes, GPS&O, police nationale (référents sûreté).

MISE EN OEUVRE

- Organisation de marches exploratoires de sécurisation des chantiers en collaboration avec les habitants, les référents sûreté et les professionnels concernés;
- Proposition d'outils pour faciliter le diagnostic de sécurité et de prévention situationnelle pour les opérations d'aménagement urbain.



- Nombre de marche exploratoires de sécurisation des chantiers organisées;
- Nombre et typologie des participants aux marches exploratoires;
- ✓ Création du guide pratique.

Une implication plus forte de la population et de la société civile

La stratégie nationale souligne l'importance d'impliquer et d'associer davantage les résidents dans les décisions et actions visant à promouvoir l'inclusion et la tranquillité dans les espaces publics. « La population est en attente de tranquillité publique aussi bien sur la voie publique que dans les réseaux de transport, aux abords des établissements scolaires et sportifs, aux zones de commerce et d'activité économique, aux sites touristiques, etc. (...) La stratégie comporte donc des mesures visant à préserver le sentiment de sécurité dans l'espace public ».

Dans les quartiers prioritaires, **inclusivité** et **tranquillité**, constituent des enjeux majeurs et intimement liés. En effet, certains espaces restent inaccessibles ou difficilement, soit parce qu'ils ne bénéficient pas d'équipements facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, soit parce qu'ils font l'objet de stratégies d'évitement par les habitants qui ne s'y sentent pas en sécurité.

Les données statistiques fournies par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 78) peuvent illustrer ce sujet. Ainsi, sur la période 2019-2022, les sapeurs-pompiers sont intervenus auprès de 2 473 personnes blessées à la suite d'une agression, dont 64% dans les communes de la politique de la ville. On leur a signalé 1 944 feux de véhicules et 1 296 feux de poubelles dont respectivement 68% et 75% dans ces mêmes communes.

L'observation des statistiques 2019-2022 de la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines (DDSP 78) vient renforcer ces observations. Elles révèlent que les infractions qui composent l'agrégat de la délinquance de proximité (voir tableau 17) représentent 73% de la délinquance générale enregistrée par les services de police à l'échelle des communes en QPV.

Par ailleurs, elles démontrent que les habitants des communes en QPV sont plus exposés aux violences que le reste de la population du territoire, puisque ces territoires concentrent 25% des violences enregistrées à l'encontre des personnes.

Enfin, Il convient de rappeler que 67% des infractions à la législation sur les stupéfiants enregistrées par les services de la police nationale sur 2019-2022, le sont dans ces territoires. Ces infractions sont génératives de nombreuses nuisances liées à la tranquillité publique pour les riverains (occupations de halls, nuisances sonores, incivilités, dégradations, etc.).

Enfin, il faut ajouter que les données statistiques ne permettent pas de rendre compte des problématiques de rodéos motos. Ils constituent une importante nuisance pour les résidents, et font l'objet de nombreux signalements par les habitants et les acteurs de terrain lors d'instances de concertation. Ce sujet a ainsi largement été évoqué lors des groupes de travails CISPDR.

Tableau 17 : Répartition par type d'infractions de la délinquance de proximité enregistrée sur la période 2019-2022

(Source DDSP 78)

Infractions	GPS&O	Communes QPV	%
Incendies volontaires de bien privés	951	756	21%
Vols avec violences	1391	947	32%
Menaces de violences	4172	2644	37%
Prises d'otages pour voler	8	5	38%
Violences physiques non crapuleuses	10643	6524	39%
Dégradations de biens privés	2792	1687	40%
Atteintes à la dignité	1182	679	43%
Violences sexuelles	1307	730	44%
Vols deux roues	644	359	44%



Escroqueries et abus de confiance	4737	2534	47%
Dégradations de véhicules	1769	930	47%
Vols	23720	11527	51%
Homicides	17	8	53%
Vols d'automobiles	2618	1190	55%
Cambriolages	6287	2714	57%
Vols d'accessoires automobiles	1650	708	57%

Ainsi, l'action du CISPDR en termes d'implication de la population et de la société civile tendra vers deux grands objectifs :

- ✓ Œuvrer pour des quartiers plus inclusifs, et s'efforcer de faire du « droit à la ville » une réalité pour toutes et tous en garantissant une égale liberté de circuler et de jouir de l'espace urbain en toute sécurité ;
- ✓ Soutenir les dispositifs de médiation sociale déployés sur le territoire communautaire, en valorisant leurs actions et en leur fournissant les outils et moyens nécessaires pour monter en compétence et travailler en réseau.

Une implication plus forte de la population et de la société civile

Action 5.1: Œuvrer pour des quartiers plus inclusifs

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

L'organisation de marches exploratoires dans le but de questionner l'inclusivité de l'espace public est une démarche de démocratie de proximité qui valorise l'expertise d'usage des habitants.

Les marches exploratoires des femmes, par exemple, permettent aux habitantes d'exprimer leur ressentis concernant l'insécurité qu'elles vivent dans l'espace public, d'en questionner l'aménagement et, plus globalement, de se réapproprier un lieu de vie collectif au sein duquel la liberté de circuler n'est pas toujours garantie pour toutes.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Matériel et logistique ;
- ✓ Mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

- ✓ Questionner l'inclusivité des aménagements urbains ;
- ✓ Identifier les facteurs contribuant à l'insécurité des femmes dans un espace public donné;
- ✓ Proposer des solutions pour lutter contre le sentiment d'insécurité lié au genre dans l'espace public en associant les habitantes au processus décisionnel sur le cadre de vie.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

Communes, GPS&O, Département, bailleurs, associations, habitantes et habitants.



MISE EN OEUVRE

Cette action consiste à organiser, en partenariat avec les communes, des marches exploratoires en vue de questionner l'inclusivité des aménagements urbains vis-à-vis de certains publics (femmes, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.)

Les observations et recommandations des participantes et participants serviront à élaborer des propositions visant à améliorer leur sécurité et leur bien-être en renforçant leur place dans l'espace public.



- ✓ Nombre de marches exploratoires organisées ;
- ✓ Nombre et typologie des participants ;
- √ Taux de résolution des problématiques constatées pendant les marches.



Une implication plus forte de la population et de la société civile

Action 5. 2 : Soutenir les dispositifs de médiation sociale déployés sur le territoire communautaire

4

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

La médiation contribue à résoudre et prévenir les conflits en milieu urbain. Cette approche proactive vise à désamorcer les tensions par le dialogue via l'intervention d'un tiers qui doit être considéré comme neutre et impartial. En favorisant l'écoute, le respect mutuel et la recherche de solutions consensuelles, la médiation de rue participe à réduire les risques de violences. Les médiateurs sont des acteurs que GPS&O sollicite régulièrement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, afin de rassurer les professionnels lors de leurs interventions.

A ce titre, la Communauté urbaine se propose d'accompagner les structures de médiation des communes, dans le cadre de formations qui pourront leur permettre de partager leurs expériences et pratiques.



MOYENS

- √ Réunions partenariales ;
- ✓ Formations et mise à disposition de salles.



OBJECTIFS

Mettre en place un réseau d'échanges de bonnes pratiques et d'accompagnement à la professionnalisation des agents.



PILOTAGE ET PARTENAIRES

GPS&O, communes.



MISE EN OEUVRE

- Organisation de rencontres thématiques entre agents de médiation du territoire dans le but de favoriser les échanges de pratiques et le partage d'expériences;
- √ Financement de temps de formations spécifiques en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation;
- ✓ Impliquer les habitants dans la définition des besoins.



- Nombre de rencontres thématiques organisées;
- ✓ Nombre de formations organisées ;
- ✓ Nombre de participants ;
- ✓ Recueil de l'avis des participants sur l'utilité et la pertinence des échanges.

V. Signataires de la SISPD 2024 - 2030

Cécile ZAMMIT-POPESCU

Frédéric ROSE

Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise Préfet des Yvelines

Catherine ARENOU

Maryvonne CAILLIBOTTE

Conseillère déléguée à la politique de la ville de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Procureur de la République de Versailles

Pierre BEDIER

Président du Conseil Départemental des Yvelines

